

Image not found or type unknown



ARRETS MALADIE GARDIEN à la charge des locataires?

Par **chauvet**, le **04/03/2013** à **15:00**

Bonjour,

Nous sommes tous locataires dans l'immeuble (12 FOYERS).

Nous venons de recevoir le solde des charges 2012 de 450 euros par foyer plus 180 euros de provision charges "ECHU".

Nous avons 11 660 euros de plus en salaires employé d'immeuble en plus des 17 700 euros de salaires de la gardienne, pour cause d'arrêt maladie et /ou arret maternité de notre gardienne.

Est-ce aux locataires de supporter toutes ces charges ?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse car nous sommes désemparés